

IMPORTANT

Les périodes d'absences non rémunérées présent en compte sont l'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, paternité ou les suspensions de contrat de travail non rémunérées ou non indemnisées au moins pour partie par l'employeur.

En cas de rupture du contrat de travail

- Photocopie du certificat de travail.
- Relevé d'identité bancaire de l'assuré.

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

DÉCLARATION DE SALAIRES

Veuillez remplir la grille des salaires figurant ci-dessous : Si le salarié était en arrêt de travail au cours de toute ou partie de la période ci-dessous, indiquez le salaire qu'il aurait perçu s'il avait normalement travaillé.

	Salaire brut	Périodes d'absences non rémunérées	Salaire brut total qu'aurait perçu l'intéressé(e) pour le mois en cours s'il n'y avait pas eu d'absence non rémunéré
Salaire brut du mois N - 1 (mois précédant l'arrêt)	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 2	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 3	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 4	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 5	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 6	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 7	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 8	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 9	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 10	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 11	€ Du _____ au _____		€
Salaire brut du mois N - 12	€ Du _____ au _____		€

EXEMPLE : POUR UN ARRÊT SURVENU EN JUIN 2012 : INDIQUER SUR LA LIGNE « MOIS N » LE SALAIRE DE JUIN 2012, SUR LA LIGNE SUIVANTE « MOIS N - 1 » LE SALAIRE DE MAI 2012, ETC...

Taux de charges salariales hors CSG-RDS

Sur tranche A : _____, _____ %
Sur tranche B : _____, _____ %
Sur salaire total : _____, _____ %

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Fait à : _____
Date : _____
Cachet et signature (obligatoires) de l'employeur

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.